



Compte-rendu Conseil de quartier Bois l'Evêque 28 mars 2019

Collège Habitants

Présents : Mme GERMAIN, M. LAFONT (co-vice Président), Mme PITOISET,
M. VALCIN, M. VERON

Excusées : M. PAOLI SAMBAGOTO

Absents : Mme BOURNERIAS, M. PERRAGUIN, Mme PERRAGUIN

Collège Elus

Présents : M. PERIDON

Excusés : M. BOURDEAU, M. HOARAU, M. SIBERT, M. VIGNEULLE, M. SAINSARD

Administration

Présents : Mme BOYER

Validation du compte-rendu du conseil de quartier du 28 Novembre 2018 par tous les participants.

1. Calcul du quotient familial pour les parents en situation de garde alternée

La problématique évoquée est celle de la facturation (cantine, accueil) en cas de garde alternée. Il existe deux cas de figure. Un seul des parents règle la totalité de la facture puis les parents s'arrangent entre eux. Ou bien les deux parents règlent chacun leur facture selon leur semaine de garde. Dans ce cas, ils doivent en faire la demande en mairie, en remplissant un formulaire et un planning indiquant les jours de garde de chacun. La simple copie du jugement de garde n'est pas suffisante.

Une habitante explique que malheureusement, parfois, l'un des deux parents peut faire preuve de mauvaise foi et ne pas signer ce document. La facturation complète est alors adressée à un seul parent qui se voit dans l'obligation de régler également la part des jours du parent qui a la garde des enfants.

Pour autant, le parent qui paye la totalité de la facture se voit appliquer un quotient familial avec une demi-part par enfant, puisqu'il y a garde alternée.

La mairie rappelle qu'elle peut recevoir les familles concernées afin de trouver une solution. Il ne faut pas hésiter à prendre rendez-vous auprès du service régie. La mairie ne peut régler les conflits entre parents et invite les parents si besoin à faire appel auprès d'un juge pour régler ce problème de facturation.

M. Péridon relaiera cette information auprès de M. Delpuech, maire adjoint en charge de l'Action Éducative.

M. Péridon rappelle que depuis 3 ans, en cas de facturation séparée pour chaque parent, si l'un des parents n'habite pas Combs-la-Ville, il bénéficie néanmoins du tarif de la commune ce qui est plus avantageux.

Un point du règlement concernant les modalités d'établissement du quotient familial reste à éclaircir (Article 3.2 alinéas 3 et 5 du règlement du quotient familial).

2) Déploiement de la fibre

La réunion initialement prévue avec SFR en décembre 2018 (réunion qui avait déjà été reportée) a eu lieu le 19 février 2019. La mairie nous précise que ce n'est pas la commune qui a choisi l'opérateur SFR mais qu'il s'agit d'accords au niveau national.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil de quartier du 8 janvier 2017 indique que : *« l'installation des armoires - pour pouvoir être raccordé à la fibre- est terminée. Les premières prises chez les clients sont prévues pour la fin du 1er semestre 2017. Un point sera fait avec la Mairie au mois de mars ».*

Effectivement dans le compte-rendu du conseil de quartier du 8 mars 2017, il est noté que SFR a respecté le calendrier, il arrive à la fin du déploiement du réseau enterré, toutes les armoires ont été installées. Ce qui est confirmé dans le compte-rendu du 20 juin 2018.

En novembre 2018, la mairie nous avait informés qu'elle n'avait pas reçu d'alerte sur le non-respect du calendrier qui prévoyait une fin de déploiement pour fin 2018 / début 2019 mais qu'elle devait revoir SFR pour faire un point sur la situation.

Les délais annoncés par SFR ne sont finalement pas respectés. À ce jour, 5 500 sur 10 109 foyers sont raccordables à la fibre. Le déploiement du réseau aérien est en cours.

La fin du déploiement est annoncé pour le premier semestre 2020, et le choix de l'opérateur est restreint à SFR, puis Bouygues ou Orange qui se sont joints à la démarche. Free a choisi à ce jour de ne pas participer au déploiement de la fibre sur la commune.

En parallèle, malgré le fait que SFR ne respecte pas ses engagements, l'opérateur fait actuellement des démarches pour implanter une nouvelle antenne à Combs-la-Ville (téléphonie mobile). Mais la mairie préfère attendre de SFR qu'il respecte les engagements qu'il avait pris de déployer la fibre sur la totalité de la commune.

3) Proposition de création d'une équipe Eco Running à Combs qui allie à la fois la marche ou la course tout en ramassant des déchets.

M. Péridon note que ce point appelle à une réponse commune avec le point suivant qui est la dégradation de la propreté aux abords des accès de la Francilienne.

Une opération conjointe entre la mairie de Combs-la-Ville et la mairie de Tigery a eu lieu le 20 mars 2019 afin d'interpeller la DIRIF, compétente pour l'entretien de ses routes, qui a déjà été sollicitée à plusieurs reprises par la commune pour un nettoyage, et sensibiliser les habitants. On peut s'interroger sur la périodicité de l'intervention de la DIRIF. Il semble que les communes de Combs-la-Ville, Lieusaint et Tigery, dont les accès à la Francilienne se situent dans des parcs d'activités, soient très touchées par ces nuisances.

Les maires des communes de Combs-la-Ville et Tigery se sont rendus sur la bretelle 25 d'accès à la Francilienne afin de nettoyer ses abords. Cette opération a impliqué la fermeture de l'accès à la Francilienne.

Une tonne de déchets a été ramassée, dont 400kg de bouteilles en verres.

Les habitants estiment que cette dégradation a lieu depuis environ un an. On peut s'interroger sur les causes de cette situation. Est-ce lié à une augmentation des incivilités (jets d'ordures ou

d'objets divers par la fenêtre des véhicules qui empruntent cette voie) ou d'un manque d'entretien de la DIRIF sur ce secteur (passage moins fréquent) ?

La DIRIF peut-elle fournir un calendrier de ces passages ? A l'heure actuelle, ces accès semblent abandonner de tout nettoyage.

Un habitant évoque la mise en place de vidéo-verbalisation. Mais il semble difficile de mettre en place un tel dispositif car les bretelles d'accès ne sont pas du ressort de la commune, mais de la DIRIF.

Malgré tout, une importante sensibilisation est en cours dans notre commune et les initiatives ne manquent pas :

- le 24/03, l'association Roll-évasion a organisé une opération nettoyage le long des pistes cyclables devant Intermarché

- installation progressive par la ville des logos « La mer commence ici » sur les trottoirs. Cette campagne a pour but de sensibiliser au fait de ne rien jeter ni verser dans les égouts afin de préserver l'environnement. La commune a reçu le 2^e prix des éco actions, délivré par les Eco maires pour cette campagne. D'autres opérations nettoyages seront proposées dans le cadre de cette campagne.

- proposition du collège habitants d'une opération de nettoyage sous forme d'un « éco-running ».

M. Valcin rappelle qu'il a proposé à la mairie une application sur Smartphone qui permettrait aux habitants de signaler des dépôts d'ordures.

4) Dégradation de la propreté aux abords des accès de la Francilienne

Cf. point ci-dessus

5) Adaptation des infrastructures (crèches, écoles, collèges, ...) pour l'arrivée de nouvelles populations liée aux nouvelles constructions immobilières

M. Péridon nous informe qu'il n'y a pas de difficultés identifiées à ce jour. Une veille perpétuelle est menée par nos services afin d'envisager l'accueil de ces nouveaux habitants dans les structures actuelles. La carte scolaire, définie par la commune, est réajustée si besoin en fonction des constructions de nouveaux logements et des prévisions du nombre de nouveaux enfants. Des modifications de la carte scolaire ont justement été validées lors du conseil municipal du 25 mars. M. Péridon rappelle que la fermeture ou l'ouverture d'une classe est décidée par l'Inspection Académique. Le collège habitants s'inquiète de savoir si les locaux des écoles sont en capacité d'accueillir de nouvelles classes.

Pour le collège habitants, des interrogations se posent sur la petite enfance, sachant qu'à ce jour, il existe une liste d'attente afin de faire garder les enfants de moins de 3 ans.

La commune rappelle qu'il existe différents modes de garde : une crèche familiale de 57 places, deux crèches collectives de 40 places chacune, une halte jeux de 26 places, environ 160 assistantes maternelles et une maison d'assistante maternelles de 16 places.

6) Des évènements sont-ils prévus pour faire vivre le kiosque place Jean-Baptiste Clément ?

M. Péridon rappelle que la rénovation du kiosque doit permettre d'accueillir différentes animations festives

- « Dessine-moi la nature » a été organisé samedi 23 mars par des parents d'élèves et des enseignants au Kiosque place J.B. Clément.

A venir :

- le 21 juin : Fête de la Musique
- le 25 juillet : Marché artisanal dans le cadre des Estivales
- 14 et 15 décembre : le Marché de Noël

7) Informations diverses

A/ Les travaux rue Galilée et place Newton arrivent à leur terme. Des changements de marquage entraînent quelques insatisfactions. Il s'agit de faire appel au bon sens afin de résoudre les problèmes de respect du domaine public et du domaine privé. Gageons, que le bon sens l'emportera.

B/ Le 14 juillet, au Parc Chaussy aura lieu une fête familiale mettant en avant les valeurs de la République. La journée commencera par la commémoration sur l'esplanade du 14 juillet 1789 suivi du vernissage d'une exposition célébrant le 230ème anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen au parc Chaussy. Un arbre sera planté et une plaque sera dévoilée pour rendre hommage à Arthur Chaussy.

Toujours au parc Chaussy, un repas "moules-frites" sera proposé aux habitants le midi (inscription payante sauf pour les plus de 70 ans et moins de 16 ans accompagnés de leurs parents). Des animations gratuites seront organisées l'après-midi et la journée se terminera avec un bal esprit guinguette.

Pendant la manifestation la délégation chypriote sera présente car la commune fêtera également le 40ème anniversaire de son jumelage avec Chypre.

C/ La manifestation DAGOSPORT aura lieu le 14 avril au parc des sports Alain Mimoun.

D / En raison de la période électorale qui approche, le dernier conseil de quartier aura lieu en juin prochain. Une réunion bilan aura lieu en octobre.

Questions du public

A/ Mme PRANDI

Y'a-t-il un programme de travaux prévus pour le remplacement des canalisations rue du Bois l'Evêque ?

Oui, la mairie nous informe que la rue du Chêne sera fermée du 23 avril au 3 mai (8h à 17h) pour des travaux de renouvellement de conduite et de branchement d'eau potable.

Est-il prévu un calendrier pour le déploiement des compteurs LINKY ?

M. Péridon précise qu'il s'agit d'un programme signé à l'échelon national. Une réunion d'information a eu lieu en mairie le 5 avril 2017 avec les membres des conseils de quartier. La mairie ne peut s'opposer à ce déploiement. Des constructions bénéficient déjà de ces compteurs Les habitants seront informés de l'installation pas la société qui s'occupe de la pose.

Qu'en-est-il du bac d'herbes aromatiques mise en place dans le parc et qui est actuellement à l'abandon ? M. Lafont voit avec la mairie pour le faire enlever et éventuellement mettre en place une nouvelle structure plus résistante à un autre endroit.

B/ M. MOUDHI

Une trappe rue des Labours est extrêmement dégradée. M. MOUDHI nous informe l'avoir signalée mais qu'à ce jour aucun travaux n'a été envisagé pour sécuriser son abord.

Il nous signale que la rue a une seule voie et un double sens de circulation. Les voitures viennent à monter sur le trottoir lorsqu'elles se croisent et passent donc sur cette trappe.

Le signalement a été pris en compte.

Fin du conseil : 22H10

Le Maire-adjoint
Chargé de l'animation des Conseils de quartier

Le Co-Vice-Président

Frédéric PÉRIDON

Jimmy LAFONT